

Réunion du Conseil Communautaire 28.03.2013 à 20 H 00 à IS SUR TILLE

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. MOYEMONT, MICHELIN, BAUDRY, BOIRIN, LASSE RTEUX, CHAUTEMPS, DUPIN, MAILLOT, BAUJARD, GAUDE, GASSE, COLLET, FONT, LAVEVRE, BALLAND, ROBIN, THABARD, BOLDRINI, BEZIAN, MONOT, FREQUELIN, VANNESTE, ALBIN, SAULIN, GRADELET, LUYT, MARTIN, VERGER et KROL.

Mmes GUELAUD, CHANUSSOT, CORMILLOT, GUINET, LETOUZEY et MARTINEZ.

Suppléants : Mmes PARIZOT et DUSSOL

Personnes excusées :

MM. STAIGER et BOULAY
Mme DURAND-BADET.

Personnes absentes :

Assistaient également à la réunion :

MM. DIDION, DUTRUEL, BAILLEUL, PETITGUYOT et VIARDOT
M. DE LAMBERTERIE

Rédaction : Véronique GOUDET, le 22/04/2013

Validation : Michel MAILLOT, le 24/04/2013

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 21 février 2013 est adopté à l'unanimité.

2/ Voirie

➤ Retrait des délibérations 08/2013 – 09/2013 et 11/2013 (délibération 16-2013)

Michel MAILLOT, Président donne lecture d'un courrier de la Préfecture demandant à la Covati de retirer les délibérations suivantes :

- 08/2013-convention groupement de commandes travaux d'entretien 2013-2015
- 09/2013-prestations travaux d'entretien 2013-2015
- 11/2013-convention groupement de commandes travaux d'investissement 2013.

La raison invoquée étant que la Covati ne faisant pas partie des pouvoirs adjudicateurs cités dans l'ordonnance, elle ne peut bénéficier des dispositions de l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005. Elle doit se conformer uniquement aux dispositions du code des marchés publics.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retire les délibérations suivantes :

- 08/2013-convention groupement de commandes travaux d'entretien 2013-2015
- 09/2013-prestations travaux d'entretien 2013-2015
- 11/2013-convention groupement de commandes travaux d'investissement 2013.

➤ Convention groupement de commandes travaux d'entretien 2013-2015 (délibération 17-2013)

Le Président donne lecture de la Convention de groupement de commande relative aux prestations d'entretien de la voirie sur la période 2013 - 2015.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON (COVATI) et certaines des communes membres de la Covati en vue de la réalisation de : PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE | PERIODE 2013-2015.

Ce groupement est constitué pour le choix du (ou des) prestataire(s). Ce choix sera assuré par le coordonnateur du groupement (Covati). L'exécution des prestations sera suivie directement par chaque membre du groupement.

Le Président propose que la Covati approuve seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

Vu le Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics Titre II chapitre III article 8 relatif à la coordination et au groupement de commandes ; Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer et à exécuter la Convention de groupement de commandes relative aux prestations d'entretien de la voirie sur la période 2013-2015.
- PRECISE que la Covati approuvera seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

➤ Approbation DCE marché de prestations d'entretien pour la période 2013-2015 (délibération 18-2013)

Daniel LAVEVRE, vice-président de la Covati en charge de la voirie présente le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au programme 2013-2015 des travaux d'entretien du groupement de commandes de la Covati.

Il rappelle :

- Le groupement de commandes de la Covati est constitué par la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati) et les 23 communes membres en vue de la réalisation de prestations d'entretien de voirie pour la période 2013-2015.
- Conformément à la Convention de groupement de commandes, la Covati approuve seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2122-21-1

Vu la Convention de groupement de commandes relative au programme 2013-2015 de prestations d'entretien de voirie,

Vu le Dossier de consultation des Entreprises (D.C.E) établi par le service voirie de la Covati ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE les dispositions du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) relatif au programme 2013-2015 des prestations d'entretien de voirie du groupement de commande de la Covati.
- PRECISE que ce D.C.E porte sur divers travaux d'entretien de voirie pour la Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati) et les 23 communes membres.
- AUTORISE le Président de la Covati à engager la procédure de passation du marché public selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- AUTORISE le Président de la Covati à signer ce marché public de travaux et tous les actes nécessaires à la bonne administration de cette affaire.

➤ Convention de groupement de commandes travaux de voirie 2013 (investissement) (délibération 19-2013)

Le Président donne lecture de la Convention de groupement de commandes 2013

Cette Convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON (COVATI) et certaines communes membres de la Covati en vue de la réalisation de : Travaux neufs de voirie - Programme 2013.

Il propose notamment que la Covati approuve seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

Vu le Décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics Titre II chapitre III article 8 relatif à la coordination et au groupement de commandes ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer et à exécuter la Convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie programme 2013.

PRECISE que la Covati approuvera seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

PRECISE que seules les communes ayant recours au service « étude et direction de travaux » de la Covati pourront participer à ce groupement de commandes « travaux » 2013.

➤ Programme voirie 2013 : complément de travaux Rue du Lac et demande de subvention (délibération 20-2013)

Cette délibération complète la délibération n° 10/2013 du 21 février 2013, déposée le 26/02/2013 en Préfecture.

Le vice-président de la Covati en charge de la voirie présente le projet de programme 2013 de travaux dans le cadre de la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

Il explique que les travaux initialement prévus concernant la rue du Lac doivent être complétés par des travaux de mise en sécurité de la voie.

Vu, l'article 5.4 « Voirie d'intérêt communautaire » des statuts de la Covati,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 1 abstention (M. BAUDRY Luc),

ACCEPTE l'estimation d'un montant de 40 572.00 € HT soit 48 524.11 € TTC concernant les travaux de mise en sécurité de la voie communautaire rue du Lac à Marcilly-sur-Tille.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2013 en fonction des subventions obtenues et des possibilités budgétaires.

SOLLICITE le concours financier du Conseil Général de la Côte d'Or à hauteur de 50 % du coût HT de ces travaux au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial (FCDT) 2013.

PRECISE que cette opération sera financée de la façon suivante :

- ✓ 50 % (20 286.00 €) au titre du FCDT (CG21)
- ✓ 50 % (20 286.00 €) par la Covati (fonds propres ou emprunt)

AUTORISE le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de cette affaire.

DIT que cette opération fera l'objet d'une demande d'autorisation de commencer les travaux (ACT)

Il est précisé qu'une convention de financement sera signée avec la Commune de Marcilly-sur-Tille afin de récupérer la part des travaux qui aurait du être réalisé en maîtrise d'ouvrage communale.

3/ Finances

Vote des Comptes administratifs 2012 :

Les comptes administratifs 2012 sont présentés par Alain GRADELET, Vice-président aux finances. Ils retracent les opérations, en dépenses et en recettes, réalisées sur l'année et font apparaître les résultats par section (fonctionnement et investissement)

BUDGET PRINCIPAL (délibération 21-2013) :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011	243 627.84			155 051.58	88 576.26	
Opérations de l'exercice	728 768.75	787 095.56	3 484 729.79	3 698 690.87	4 213 498.54	4 485 786.43
TOTAUX	972 396.59	787 095.56	3 484 729.79	3 853 742.45	4 302 074.80	4 485 786.43
<i>Résultats de clôture 2012</i>	<i>185 301.03</i>			<i>369 012.66</i>	<i>183 711.63</i>	
Restes à réaliser 2012	111 606.00	106 650.00			111 606.00	106 650.00
TOTAUX CUMULES	1 084 002.59	893 745.56	3 484 729.79	3 853 742.45	4 413 680.80	4 592 436.43
RESULTATS DEFINITIFS	190 257.03			369 012.66		178 755.63

Le compte administratif 2012 est adopté à l'unanimité.

SPANC (délibération 22-2013) :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011			22 595.87		22 595.87	
Opérations de l'exercice	9 544.08	9 544.08	18 413.32	21 448.00	27 957.40	30 992.08
TOTAUX	9 544.08	9 544.08	41 009.19	21 448.00	50 553.27	30 992.08
<i>Résultats de clôture 2012</i>	-	-	19 561.19		19 561.19	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 544.08	9 544.08	41 009.19	21 448.00	50 553.27	30 992.08
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	19 561.19		19 561.19	

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

IMMEUBLE TRESORERIE (délibération 23-2013) :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011	7 892.35			2 654.33	5 238.02	
Opérations de l'exercice	8 211.99	7 892.35	3 079.10	11 739.12	11 291.09	19 631.47
TOTAUX	16 104.34	7 892.35	3 079.10	14 393.45	16 529.11	19 631.47
<i>Résultats de clôture 2012</i>	8 211.99			11 314.35		3 102.36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 104.34	7 892.35	3 079.10	14 393.45	16 529.11	19 631.47
RESULTATS DEFINITIFS	8 211.99		-	11 314.35		3 102.36

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

ZAE TIL-CHATEL (délibération 24-2013) :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011	100 475.62				100 475.62	
Opérations de l'exercice	232 902.53	0.00	247 394.49	247 394.49	480 297.02	247 394.49
TOTAUX	333 378.15	0.00	247 394.49	247 394.49	580 772.64	247 394.49
<i>Résultats de clôture 2012</i>	333 378.15				333 378.15	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	333 378.15	0.00	247 394.49	247 394.49	580 772.64	247 394.49
RESULTATS DEFINITIFS	333 378.15		-	-	333 378.15	

Le compte administratif est adopté par 36 voix pour et 1 abstention (M. BAUDRY Luc).

Luc Baudry tient à préciser le motif de son vote et indique que l'emprunt aurait dû être réalisé en 2012 afin qu'il y ait équilibre à la clôture de l'exercice.

OFFICE DE TOURISME (délibération 25-2013) :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011	1 110.00			15 121.26		14 011.26
Opérations de l'exercice	383.89	1 563.00	88 195.04	94 711.29	88 578.93	96 274.29
TOTAUX	1 493.89	1 563.00	88 195.04	109 832.55	88 578.93	110 285.55
<i>Résultats de clôture 2012</i>	69.11			21 637.51		21 706.62
Restes à réaliser	12 850.00	6 200.00			12 850.00	6 200.00
TOTAUX CUMULES	14 343.89	7 763.00	88 195.04	109 832.55	101 428.93	116 485.55
RESULTATS DEFINITIFS	6 580.89			21 637.51		15 056.62

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

ECOLE DE MUSIQUE (délibération 26-2013) :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011		989.14		17 300.46		18 289.60
Opérations de l'exercice	0.00	738.86	215 446.53	222 106.68	215 446.53	222 845.54
TOTAUX	0.00	1 728.00	215 446.53	239 407.14	215 446.53	241 135.14
<i>Résultats de clôture 2012</i>		<i>1 728.00</i>		<i>23 960.61</i>		<i>25 688.61</i>
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	1 728.00	215 446.53	239 407.14	215 446.53	241 135.14
RESULTATS DEFINITIFS		1 728.00				25 688.61

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats 2012 :➤ **BUDGET PRINCIPAL (délibération 27-2013) :**

A la clôture de l'exercice 2012, il est constaté :

- Un excédent de fonctionnement de 369 012.66 €
- Un déficit d'investissement de 185 301.03 €
- Un solde de restes à réaliser négatif de 4 956.00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'affecter au compte 1068 (affectation en réserves) : 190 257.03 € (déficit d'investissement plus solde négatif des restes à réaliser) et au compte 002 (report en fonctionnement) 178 755.83 € (369 012.66 € - 190 257.03 €). Le déficit d'investissement de 185 301.03 € sera reporté au compte 001.

➤ **SPANC (délibération 28-2013) :**

A la clôture de l'exercice 2012, il est constaté :

- Un déficit de fonctionnement de 19 561.19 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 002 (déficit de fonctionnement) la somme de 16 561.19 €.

➤ **IMMEUBLE TRESORERIE (délibération 29-2013) :**

A la clôture de l'exercice 2012, il est constaté :

- Un excédent de fonctionnement de 11 314.35 €
- Un déficit d'investissement de 8 211.99 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'affecter au compte 1068 (affectation en réserves) : 8 211.99 € (déficit d'investissement) et au compte 002 (report en fonctionnement) 3 102.36 €. Le déficit d'investissement de 8 211.99 € sera reporté au compte 001.

➤ **ZAE TIL-CHATEL (délibération 30-2013) :**

A la clôture de l'exercice 2012, il est constaté :

- Un déficit d'investissement de 333 378.15 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 001 (déficit d'investissement) la somme de 333 378.15 €.

➤ **OFFICE DE TOURISME (délibération 31-2013) :**

A la clôture de l'exercice 2012, il est constaté :

- Un excédent de fonctionnement de 21 637.25 €
- Un excédent d'investissement de 69.11 €
- Un solde de restes à réaliser négatif de 6 650.00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter au compte 1068 (affectation en réserves) : 6 580.89 € (excédent d'investissement moins solde négatif des restes à réaliser) et au compte 002 (report en fonctionnement) 15 056.36 € (21 637.25 € - 6 580.89 €).

L'excédent d'investissement de 69.11 € sera reporté au compte 001.

Vote des comptes de gestion 2012 :

➤ Budget Principal et budgets annexes : délibération 32-2013 (Spanc, Immeuble Trésorerie, Zae Til-Châtel, Ecole de Musique)

Le conseil communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012 (budget principal et budgets annexes).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats sont conformes.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Budget Office de Tourisme : délibération 33-2013

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats sont conformes.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote des Budgets Primitifs 2013

Introduction de Michel MAILLOT

En cette période difficile, comme je crois dans la plupart des collectivités à l'heure actuelle, pour l'élaboration de ce budget, les propositions faites par le bureau et les différentes commissions ont été, je pense, prudentes et raisonnables. Cela ne veut pas dire qu'il faut regarder vers l'avenir avec crainte et morosité, au contraire.

Les structures que nous avons su construire depuis plusieurs années à la COVATI sont solides et permettent d'envisager l'avenir avec une réelle confiance et avec de réels atouts pour accompagner les réformes qui se profilent devant nous en particulier sur la réorganisation des territoires, qui est toujours au point mort et sur l'enfance jeunesse avec la réforme des rythmes scolaires en 2014.

En effet de BP à BP nous avons une augmentation du budget principal de 3 600 000 € à 3 900 000 € mais surtout ce qui est important c'est que nous dégagions un versement à la section d'investissement de plus de 300 000 € ce qui est important. Nous n'avons jamais eu, je crois, un tel virement depuis plusieurs années. D'ailleurs, notre vice président au finances et notre DGS nous ont proposé de garder environ 100 000 € pour des projets ou dépenses éventuels qui pourraient arriver d'ici la fin de l'année. Ce n'est pas pour autant qu'il faudra les dépenser.

Sur le plan du personnel, la réorganisation ayant eu lieu, en 2011 et 2012, il y a globalement une stabilité.

L'enfance jeunesse également, là aussi la structure est bien en place, il y a quelques réflexions de modification à la SMA, mais cela reste à la marge et on verra l'année prochaine avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Il y a également quelques ajustements de fonctionnement à l'école de musique et en investissement la restauration de la salle Berlioz au sous sol de la salle des Capucins.

Les investissements, en terme de voirie, sont plutôt limités cette année. L'éclairage du stade du Réveil étant hors service, il faut envisager son remplacement.

Nous vous proposerons également d'acheter le local des restos du cœur le moins cher possible.

Nous vous proposerons un projet d'investissement sur l'aérodrome de Til-Châtel qui sera entièrement compensé par une recette en face.

Concernant le Parc du seuil de Bourgogne à Til-Châtel, nous allons rencontrer dans 15 jours nos partenaires financeurs l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général pour examiner ensemble l'aménagement et le financement de la première tranche à l'intérieur du Parc en fonction bien évidemment de la décision d'implantation de l'entreprise BWT Bocaplast.

C'est à ce moment que nous déciderons du montant de l'emprunt nécessaire pour faire face à cette première implantation, sachant que d'ores et déjà, il faudra envisager un emprunt pour éviter de traîner une trop lourde ligne de trésorerie. D'autant qu'en ce moment les taux sont très bas.

A propos d'emprunt et je terminerai la dessus. Sur le budget principal, le montant des remboursements Intérêts et capital est actuellement de l'ordre de 200 000 € ce qui est tout à fait raisonnable, en terme de capital c'est 154 000 € soit de l'ordre de 12 € par habitant, rappelez vous l'étude sur nos finances qui avait été faite en 2011.

Il va diminuer très sensiblement avec la chute de l'emprunt du collège moins 57 700 € fin 2013 et la balayeuse en 2014 moins 15 000€. Même si le Parc d'activité est un budget annexe, c'est toujours de l'argent emprunté par la collectivité, mais cela nous laissera une bonne marge de manœuvre pour un éventuel investissement sur le Parc de Til-Châtel.

Question fiscalité, compte tenu du contexte économique et du pouvoir d'achat, comme les bases augmentent de 1,8%, nous vous proposerons de ne pas augmenter les taux.

On pourra remercier nos délégués au SMOM qui dans un contexte de maîtrise des dépenses et tout en continuant d'investir, nous ont proposé une baisse de notre cotisation de 2 € par habitant ce qui permet de baisser les taux de la Taxe sur les Ordures Ménagères de 3 à 8% suivant les zones.

Maintenant je vais laisser notre DGS Véronique Goudet vous détailler tout cela et bien évidemment nous serons je l'espère prêts à répondre à toutes vos questions.

Les budgets sont présentés par Véronique Goudet avec une intervention de Christian Charlot dans le domaine de l'enfance jeunesse qui apporte des précisions sur la fréquentation des accueils péri et extra scolaires

➤ Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » :

Le budget est présenté avec la reprise des résultats 2012.

Chaque section est présentée en équilibre comme suit :

- section de fonctionnement 23 962.00 €
- section d'investissement 13 400.00 €

En investissement, les dépenses concernent le paiement au prestataire des études de définition de filière d'ANC et en recettes le remboursement de ces études par les pétitionnaires.

Ce budget est adopté à l'unanimité

➤ **Budget Annexe « Immeuble Trésorerie » :**

Le budget est présenté avec la reprise des résultats 2012 et tient compte de l'affectation du résultat.
Chaque section est présentée en équilibre comme suit :

- section de fonctionnement 14 841.00 €
- section d'investissement 56 757.00 €

Les annuités de l'emprunt contracté pour la réhabilitation des locaux ainsi que les dépenses d'entretien sont compensées par les loyers versés par le Trésor Public.

En investissement, il est prévu un montant estimé pour l'extension des locaux de la trésorerie de 40 000 €. Ce montant est compensé par un emprunt. Le loyer sera augmenté de façon à couvrir pour la plus grande partie l'annuité de ce nouvel emprunt.

Ce budget est adopté à l'unanimité

➤ **Budget Annexe « ZAE Til-Châtel » :**

Le budget proposé reprend les résultats 2012 suite au vote du compte administratif.

Les montants proposés sont les suivants :

- Section de fonctionnement : 169 696.00 €
- Section d'investissement : 492 975.00 €

Il est précisé que ce budget est impacté par des opérations d'ordre afin d'équilibrer en fin d'exercice la section de fonctionnement et de transférer les dépenses réalisées en section d'investissement.

Sans tenir compte des opérations d'ordres budgétaires, le budget global serait équilibré à 494 725 € (dépenses réelles).

La section d'investissement est équilibrée par un emprunt qui sera contracté en 2013.

Ce budget est adopté par 34 voix favorables et 3 abstentions (MM. Baudry, Krol et Moyemont)

➤ **Budget Annexe « Ecole de Musique » :**

Le budget proposé tient compte de la reprise des résultats 2012.

Il est présenté en équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 234 270.00 €
- Section d'investissement : 2 050.00 €

Il est rappelé qu'un excédent de 13 030 € avait été dégagé pour l'embauche d'un dumiste et que ces crédits n'ont pas été consommés. La participation 2013 de la Covati sera diminuée du montant de cet excédent constitué par la Covati seule.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

➤ **Budget Annexe « Office de Tourisme » :**

Le budget présenté reprend les résultats 2012 ainsi que les restes à réaliser.

La section de fonctionnement est équilibrée à 109 030.00 €. Afin de garantir l'équilibre de ce budget annexe, le budget principal doit réaliser un versement de 87 884.00 €

La section d'investissement présente un suréquilibre de 1 590 €. Les montants proposés y compris les restes à réaliser sont les suivants :

Dépenses : 14 000.00 €
Recettes : 15 590.00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité

➤ **Budget Principal :**

Le budget tient compte de la reprise des résultats 2012, des restes à réaliser et de l'affectation du résultat.

Le budget est présenté en suréquilibre de 105 569 € en section de fonctionnement

Dépenses : 3 886 885.00 €
Recettes : 3 992 454.00 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 213 312.00 € après ajout en séance d'un montant de travaux de voirie de 48 530 € et des recettes correspondantes pour le même montant.

[A la demande de Christophe Monot, le power point de présentation du budget sera envoyé à tous les délégués.](#)

Après la présentation, un débat s'ensuit.

Eric Saulin

En ce qui concerne les travaux qui sont prévus en régie à l'aérodrome pour la construction d'un hangar, quelles garanties peut-on avoir ?

Daniel Lavèvre

Les personnes susceptibles de réaliser ces travaux sont des chefs d'entreprise qui connaissent le métier.

Luc Baudry

Il est prévu de réaliser un emprunt pour financer ces travaux et d'augmenter les cotisations des usagers afin de compenser l'échéance de l'emprunt. Mais est-on certain du remplissage du hangar ?

Grégoire Duband

On ne peut pas être certain du nombre d'usagers mais il y a régulièrement des demandes émanant d'autres aérodromes (Haute-Marne, Darois...)

Michel Maillot

Le principe a été fixé avec l'aéroclub. Les dépenses doivent être compensées par les recettes.

Marc Chautemps

Y-a-t-il un réel intérêt à acheter le bâtiment pour les Restos du cœur car il y a beaucoup de travaux à réaliser.

Michel Maillot

Le bâtiment a un intérêt communautaire. Il sert à une grande partie des habitants de la Covati voire au-delà et il est très bien situé.

Michaël Frequelin

Ne devrait-on pas plutôt acheter un autre bâtiment au lieu de se lancer à l'aveuglette ?

Michel Maillot

L'estimation des travaux réalisée se situe entre 100 000 € et 140 000 €.

En 2013, il est prévu l'acquisition du bâtiment avec étude concernant les travaux à réaliser et montage du dossier DETR.

Dans l'association des Restos du cœur, il y a du personnel et des architectes compétents qui permettront de réaliser des économies sur les travaux envisagés. Le plus urgent concerne l'isolation de ce bâtiment.

Luc Baudry

Peut-on avoir des chiffres concernant d'autres bâtiments ? Il ne faut pas acheter un bâtiment qui nécessite de grosses dépenses.

Michel Maillot

Le technicien de la ville qui a fait l'étude a l'habitude de réaliser ce genre d'estimation.

Robert Petitguyot

Le bâtiment tient debout et la charpente est en bon état.

Le budget primitif 2013 est adopté par 36 voix pour et 1 abstention (M. BAUDRY).

Luc Baudry s'étant abstenu sur la délibération 20-2013 concernant le programme de voirie 2013, il s'abstient concernant le vote du budget.

M. Gilles KROL, délégué titulaire de VILLEY/TILLE, quitte la séance.

M. Patrick VIARDOT, délégué suppléant de VILLEY/TILLE, prend donc part aux votes qui suivent.

Vote des taux d'imposition 2013 - délibération 34-2013

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE que les taux d'imposition des quatre taxes directes locales resteront inchangés pour l'année 2013.

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation : **3.99 %**
- Taxe foncière propriétés bâties : **4.29 %**
- Taxe foncière propriétés non bâties : **9.22 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **4.91 %**

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - délibération 35-2013

Le Président rappelle qu'un lissage des taux a commencé en 2010 pour arriver à un taux unique en 2015 pour les trois zones.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 35 voix pour et 2 voix contre (Messieurs MONOT et BEZIAN),

FIXE comme suit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour chaque zone pour l'année 2013 :

		Pour infos taux 2012
➤ Zone 1 :	8.88 %	9.65 %
➤ Zone 2 :	8.47 %	8.95 %
➤ Zone 3 :	8.07 %	8.32 %

Amortissement - délibération 36-2013

Le président informe les membres que le bâtiment de la trésorerie aurait du être amorti, s'agissant d'un immeuble de rapport.

Il propose un amortissement sur une durée de 30 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le bâtiment de la trésorerie, d'une valeur de 125 715.43 €, sera amorti sur une durée de 30 ans à compter de l'année 2013.

4/ Equipements et infrastructures :

Convention de fonctionnement avec l'association du Réveil « section football » - délibération 37-2013 :

Le Président de la Covati expose :

Dans un objectif de réduction des consommations d'énergie et de responsabilisation des utilisateurs des infrastructures intercommunales,

L'Association du Réveil « section football », utilisatrice de l'infrastructure du stade du Réveil, après proposition de la Covati a donné son accord pour signer une nouvelle convention.

Cette convention définit les dépenses de fonctionnement que l'association prendra à sa charge en compensation d'une subvention versée par la Covati.

Il est proposé d'adopter cette convention. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de fonctionnement à intervenir avec l'association du Réveil « section football » à compter du 1^{er} avril 2013.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement à 14 250 € pour l'année 2013. Cette subvention ayant été estimée sur neuf mois pour 2013, elle sera recalculée sur douze mois à partir de 2014.

DIT que cette convention est conclue du 1^{er} avril au 31 décembre 2013.

Elle est renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une durée d'un an à chaque fois.

AUTORISE le président à signer ladite convention ainsi que tout avenant éventuel.

Bâtiment restos du cœur

Délégation du droit de priorité par la commune d'Is-sur-Tille : accord de la Covati – délibération 38-2013 :

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2013 donnant un accord de principe à l'acquisition d'un bâtiment situé Place Villeneuve Moret à Is-sur-Tille hébergeant l'association «Les Restos du Cœur »,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Is-sur-Tille en date du 11 mars 2013 déléguant le droit de priorité à la Covati pour l'acquisition de ce bâtiment,

Considérant que ce bâtiment a un intérêt pour poursuivre les activités sociales présentes dans ce local et que celles-ci ont vocation à accueillir des personnes issues de l'ensemble des communes de la Covati,

Considérant l'intérêt du maintien d'une telle activité sur le territoire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 11 abstentions (MM. MARTIN, BAUDRY, VIARDOT, MOYEMONT, VANNESTE, SAULIN, DUPIN, FREQUELIN, Mmes DUSSOL, MARTINEZ et CHANUSSOT).

DONNE un avis favorable à la délégation par la commune d'Is-sur-Tille à la Covati du droit de priorité pour l'acquisition du bien situé Place Villeneuve Moret à Is-sur-Tille, cadastré AR 40 n° 60 pour 110 m²,

DECIDE d'exercer le droit de priorité pour l'acquisition de ce bien,

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

5/ Tourisme

Lots concours des maisons fleuries – délibération 39-2013

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'achat de différents lots qui seront remis aux lauréats du concours des maisons fleuries.

DIT que les lots seront achetés chez divers fournisseurs comme suit :

A VOT FLEURS :	5 bons d'achat à 45.00 € (225.00 €) (225.00 €)
	10 bons d'achat à 35.00 € (350.00 €) (350.00 €)
GAMM VERT :	26 bons d'achat à 15.00 € 390.00 €)
	16 bons d'achat à 30.00 € (480.00 €)
	2 bons d'achat à 25.00 € (50.00 €)
	1 bon d'achat à 45.00 € (45.00 €)
	60 calendriers à 7.80 € (468.00 €)

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2013.

AUTORISE le Président à signer les mandats correspondants.

6/ Avis du conseil communautaire :

Avis du conseil communautaire sur le projet de travaux salle polyvalente de Til-Châtel – délibération 40-2013 :

VU le projet de la commune de Til-Châtel concernant les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente,
VU la circulaire 2013 concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux stipulant qu'un avis favorable du conseil communautaire dont la commune fait partie est requis pour que les opérations concernant la construction, l'extension et la réhabilitation des salles polyvalentes, salles multi-usages, salles de rencontres et de loisirs, salles des fêtes, ou équivalent soient éligibles,
VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON (COVATI),
Après avoir entendu le rapport de présentation du dossier exposé par le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable sur le projet conduit par la commune de Til-Châtel concernant la réhabilitation de la salle polyvalente.
Ces travaux sont consécutifs aux réalisations récentes visant à l'amélioration des performances thermiques et phoniques du bâtiment.

Avis du conseil communautaire sur le projet de travaux maison des associations de Til-Châtel – délibération 41-2013 :

VU le projet de la commune de Til-Châtel concernant les travaux de réhabilitation de la maison des associations,
VU la circulaire 2013 concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux stipulant qu'un avis favorable du conseil communautaire dont la commune fait partie est requis pour que les opérations concernant la construction, l'extension et la réhabilitation des salles polyvalentes, salles multi-usages, salles de rencontres et de loisirs, salles des fêtes, ou équivalent soient éligibles,
VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON (COVATI),
Après avoir entendu le rapport de présentation du dossier exposé par le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
EMET un avis favorable sur le projet conduit par la commune de Til-Châtel concernant les travaux de réhabilitation de la maison des associations.
Ces travaux consistent en la réhabilitation, la mise en conformité électrique et l'isolation des sanitaires du bâtiment.

7/ Point sur les dossiers en cours :

Intervention d'Alain VERGER

Dossier éolien : Actuellement, une étude sur la fiscalité (taux, montants compensatoires) est réalisée. Une réunion de la commission énergie aura lieu rapidement.
Le permis de construire pourrait être déposé avant l'été.

Intervention de Christian BAUJARD

M. Baujard rappelle les communes qui ont déjà accueilli la cérémonie du 18 juin. VILLEY/TILLE en 2008, GEMEAUX en 2009, TIL-CHATEL en 2010, MARCILLY/TILLE en 2011 et SPOY en 2012. Il demande si une commune souhaiterait succéder à SPOY.

Intervention de Michel MAILLOT

Prochain conseil communautaire le 30 avril : il y sera présenté la Société Publique Locale et le plan de communication du parc d'activités.

Une information sera également donnée concernant le nombre et le mode de répartition des délégués communautaires qui entrera en vigueur à compter des élections municipales 2014.

Luc Baudry s'est entretenu avec Mairie Conseils à ce sujet et il précise que les délais devraient être prorogés jusqu'au 31 août pour les conseils municipaux qui doivent se prononcer sur la décision prise par le conseil communautaire. Les calculs sont compliqués et il serait bon de proposer des simulations à ce conseil afin de laisser le temps de réflexion avant vote à un conseil suivant.

Intervention de Mickaël FREQUELIN

Bâtiment des restos du cœur : M Frequelin demande où en est l'acquisition du bâtiment des « Restos du cœur », la délibération prise au dernier conseil étant une délibération de principe.

Michel Maillot indique que le fait de prendre ses délibérations va permettre de négocier avec France Domaine. Un courrier sera envoyé à la Préfecture dans ce sens.

Monsieur Robert Petitguyot précise qu'actuellement 156 bénéficiaires sont concernés par la distribution et que 12 de plus viennent de se faire connaître. Sur la période du 30 novembre 2012 au 22 mars 2013, 15 000 repas ont été distribués à 174 familles.

La séance est levée à 22 h 15